

Conseil municipal du 12 mars 2018
Intervention sur le Rapport d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport d'orientations budgétaires présenté est très synthétique et comprend surtout sur des données budgétaires chiffrées sur les budgets 2018 et antérieurs, ainsi que plusieurs pages sur le contexte national et la Loi de finance 2018. Je rappelle que le ROB est censé couvrir trois années, 2018, 2019 et 2020. Ce ROB évoque surtout 2018, et mentionne 2019 et 2020 uniquement sur les dépenses chiffrées d'investissement. Mais le rapport d'orientations budgétaires a aussi, je dirais même surtout, pour objectif de définir les principaux projets et travaux qui seront financés et réalisés durant les trois années à venir, et sur ce point concret le ROB donne très peu d'informations sur vos intentions.

Au niveau des recettes il est indiqué qu'en 2017 la ville a enregistré deux recettes importantes consécutives à la vente des terrains de tennis rue de Voisins, figurant en recette de fonctionnement, et au versement d'une partie de la quote-part du PUP du projet des Plains Champs partie haute, figurant en recette d'investissement, pour un montant total de 4.346.000 €. A ces recettes exceptionnelles 2017 s'ajouteront en 2018 963.000 €, toujours en versement de la PUP des Plains Champs partie haute. Cela fait donc 5.310.000 € de recettes exceptionnelles pour lesquelles rien n'est dit quant à la manière dont elles vont être utilisées. Pouvez-vous Monsieur le Maire nous indiquer comment cette somme a été ou va être utilisée ?

S'agissant des dépenses de fonctionnement vous mentionnez vouloir, je cite, « renforcer la stratégie de maîtrise des effectifs ». Cette maîtrise ne concerne toutefois pas la police municipale, et au final la prévision budgétaire 2018 de ce poste augmente de 2% par rapport au prévisionnel 2017, mais surtout de 7% par rapport au réalisé 2017. Votre stratégie semble avoir atteint ses limites et on peut imaginer que ce poste augmentera en 2019 si vous souhaitez encore renforcer la police municipale.

Vous rappelez que le budget de la caisse des écoles va être intégré pour la première fois au budget communal suite à sa mise en sommeil votée en 2017 par le conseil municipal. Je regrette une nouvelle fois cette décision, considérant qu'il s'agit là d'un recul important pour la démocratie locale et la vie scolaire.

Enfin, s'agissant des tarifs municipaux vous indiquez toujours clairement que la politique familiale continuera à être appliquée à l'ensemble des tarifs mais je trouve particulièrement regrettable que ne soit pas mentionné dans votre document l'application du quotient social, qui est certes appliquée par le CCAS, mais dont une part importante du budget est financé par une subvention du budget municipal.

Quant aux priorités investissement si je me félicite que les investissements dans les bâtiments scolaires figurent en première place. Je regrette que l'accessibilité ne soit pas clairement identifiée mais incorporée dans d'autres opérations, la Mairie et la Maison des enfants en 2018, sans que l'on sache précisément la somme qui y est consacrée ni le contenu des travaux.

Que dire de votre engagement en faveur de l'écologie ? Regrouper les services « voirie » et « espaces verts » et nommer ce service « environnement et écologie urbaine » n'est pas une mesure écologique mais administrative. On apprécierait que le ROB précise les engagements écologiques résultant de ce regroupement. On apprécierait également qu'il y ait dans le ROB un point d'avancement de vos engagements électoraux et des engagements figurant dans les documents diffusés dans le cadre de l'élaboration du PLU, tels que, je vous cite, l'amélioration de la gestion de l'eau, le développement des énergies renouvelables, la valorisation des déchets, le développement des modes de déplacement doux.

Enfin sur les engagements pluriannuels, là aussi nous restons sur notre faim puisque seuls quelques chiffres nous sont livrés pour 2019 et 2020 sans aucune explication ni justification. Ainsi l'aménagement et l'agencement des terrains estimé à 88.000 € en 2018, passerait à 233.000 € en 2019 et retomberait à 25.000 € en 2020. De même les dépenses d'investissements liées aux bâtiments scolaires estimées à 485.000 € en 2018 augmenteraient à 1.095.000 € en 2019 et retomberaient à 95.000 € en 2020. Enfin la rubrique « Autres » dont on ne sait à quoi elle correspond est très fluctuante d'une année sur l'autre 64.000 € en 2018, 36.000 € en 2019 et 80.000 € en 2020.

En conclusion ce document laisse un goût d'inachevé et démontre une fois de plus que le rapport d'orientations budgétaires n'est conçu à Louveciennes que comme une simple formalité légale. Au-delà du contenu du document, le fait de le présenter seulement 15 jours avant le vote du budget primitif est révélateur de votre conception de ce débat.